



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Entreprises d'économie sociale en aide domestique : le ministre fédéral Gordon O'Connor tourne le dos aux personnes âgées.

« Le ministre O'Connor refuse de nous accorder le temps nécessaire pour trouver des solutions viables. C'est sa responsabilité de calmer l'inquiétude de centaines d'employés et de milliers d'ainés. »

Montréal, le 9 octobre 2008 – Après de nombreux appels, fax et lettres au cabinet du ministre du Revenu national Gordon O'Connor, le gouvernement fédéral demeure insensible au sort de milliers de personnes âgées pouvant perdre des services essentiels. Pour sa part, le gouvernement du Québec ne remet pas en question la mission des entreprises concernées, mais l'intervention du ministre du Revenu du Québec, Jean-Marc Fournier, auprès du ministre O'Connor se fait toujours attendre.

Récemment, l'Agence du Revenu du Canada (ARC) a entrepris une vaste opération de vérification auprès des entreprises d'économie sociale en aide domestique enregistrées comme organisme de bienfaisance. Selon l'Agence, la population de 65 ans et plus ne constitue plus un critère suffisant pour présumer que ces personnes ont besoin de services de prévention et d'aide en raison de leur vieillissement. Les organismes concernés devraient donc, à ce titre, dresser une évaluation de chacun des clients expliquant en quoi les personnes desservies ont des besoins liés à la vieillesse ou à des problèmes de santé. Cette évaluation devrait être conciliée au dossier de chaque client, sans quoi les entreprises se verront dans l'obligation de fermer les dossiers de toutes ces personnes âgées.

Les entreprises ciblées par l'ARC, qui ne se conformeraient pas à l'avis de vérification, feront face à des procédures de liquidation. L'avis de l'ARC est non seulement en contradiction avec le Programme d'exonération financière en aide domestique (PEFSAD) du Ministère de la Santé et des Services sociaux, mais remet aussi en cause les droits fondamentaux des personnes âgées de 65 ans et plus.

Les entreprises d'aide domestique enregistrées comme organisme de bienfaisance demandent au gouvernement fédéral **un moratoire** à l'opération de vérification de l'Agence de revenu du Canada (ARC) afin de trouver une solution qui permettra de respecter la loi en vigueur tout en évitant la fermeture d'entreprises, les pertes d'emplois et l'arrêt d'offres de services essentiels aux personnes âgées.

Selon Mme Hélène Paradis, directrice générale de Répit-Ressource de l'Est de Montréal, « Au-delà des pertes d'emploi et des milliers de personnes âgées laissées pour compte, l'impact sera majeur sur le système de santé et des services sociaux québécois déjà largement sollicité. Ces entreprises jouent non seulement un rôle important de prévention, mais sont aussi un facteur de désengorgement du système de santé. Nous espérons vivement que le ministre Fournier interviendra auprès de son vis-à-vis fédéral rapidement. »

« Certaines entreprises font face à la menace de liquidation d'ici quelques semaines. Il est urgent que le ministre O'Connor intervienne afin d'empêcher la perte de services essentiels pour plus de 18 000 aînées, la fermeture de 30 entreprises à mission sociale et la perte de plus de 1700 emplois. Seule son intervention peut rectifier la situation et permettre la création d'un espace de dialogue pouvant mener à une solution raisonnable et convenable pour tous. Le ministre O'Connor refuse de nous accorder le temps nécessaire pour trouver des solutions viables. C'est sa responsabilité de calmer l'inquiétude de centaines d'employés et de milliers d'ainés » a indiqué Hélène St-Laurent, directrice générale de Entre-Tiens de la Haute-Gaspésie.

Pour information : Jacques Hérivault
(514) 899-9916, poste 236 ou (514) 992-5603
Responsable des communications stratégiques
Chantier de l'économie sociale

Hélène Paradis
514-353-1479 poste 222
Directrice générale
Répit-ressource de l'Est de Montréal

Hélène St-Laurent
418-763-7163
Directrice générale
Entre-Tiens de la Haute-Gaspésie